



ETATS-UNIS.

La population du territoire de l'Iowa est, dit-on, suffisante pour le faire admettre au nombre des Etats. Les habitants de ce territoire paraissent disposés à faire une application au Congrès à ce sujet. C'en sera un de plus dans les Etats-Unis.

Il se publie à Philadelphie un journal ayant le nom de Demosthenian Shield, rédigé par une société de nègres. Un des correspondants nègres de la feuille, écrit sous la signature de Slicum, que s'il trouvait une jeune fille blanche, vertueuse, jolie, intelligente et sobre, il serait assez porté à l'épouser.

Pas moins de 25 individus ont été arrêtés à la Nouvelle-Orléans dans la nuit du 9 au 10 novembre, par le watchman de la première municipalité; les uns comme vagabonds, les autres comme troublant la paix publique, d'autres enfin pour assault et batterie et autres délits qui exigent une instruction pardevant la cour criminelle.

Fortifications.—Depuis deux jours, dit l'Ami du Peuple du 10, le passage de la Bourse est encombré, de bonne heure le matin, et durant une grande partie de la journée, par une foule de travailleurs, tant Irlandais qu'Américains, Allemands et autres, qui viennent demander de l'emploi au capitaine Bernard, du corps des ingénieurs de l'armée des Etats-Unis, auquel le gouvernement a confié la surveillance et direction des réparations à faire aux diverses fortifications de la Louisiane.—Nous apprenons que les travaux commenceront bientôt, et qu'ils seront poussés avec activité.

LES BANQUES.—Les citoyens de la ville de Natchitoches, démocrates aussi bien que whigs, ont dû se réunir en assemblée générale le 6 du courant, à l'effet d'adresser une pétition à la législature de l'Etat pour forcer les banques à effectuer la reprise de leurs paiements en espèces, l'hiver prochain, ou à entrer immédiatement en liquidation.

Ce sujet trouve beaucoup d'écho dans les différentes paroisses de l'Etat, et d'après ce qui se passe maintenant, nous sommes portés à croire que le cri de rédemption! sera général depuis les bords de la Sabine jusqu'aux bords du Mississippi.

DESTRUCTION DE LA BANDE DE YOAKUM.—Le Herald de Natchitoches fournit quelques détails d'une tragédie qui vient d'avoir lieu sur le territoire texien et dans le voisinage des frontières de la Louisiane, et dont le dénouement a été la mort de Yoakum, le Mandarin du Texas, et de la déroute de sa bande entière.

Il paraît que ce bandit, pour lequel le crime le plus grand devenait un besoin, était cependant un des plus riches planteurs du Texas, et qu'il vivait avec une magnificence et une somptuosité asiatiques.

Malgré sa fortune acquise, il lui fallait encore assassiner pour voler, et dans la dernière tentative qu'il fit contre un nommé M. Carey, riche et respectable habitant du comté de Houston, il perdit lui-même la vie.

Yoakum suspecta que Cary possédait une somme d'argent considérable et il se décida à aller le poignarder dans son lit. Le plan fut organisé dans la journée, et la bande se mit en route durant la nuit pour l'exécution. Heureusement M. Cary fut informé du fait par un nègre fidèle, et il eut le temps de se sauver. Il répandit de suite l'alarme parmi les habitants, et une centaine d'entr'eux s'armèrent pour obliger cette bande dévastatrice à sortir du pays.

Yoakum de son côté, voyant que son plan avait été découvert, prit la fuite, emmenant avec lui quelques-uns de sa bande et ses nègres, et se dirigeant vers l'Ouest. Le détachement se mit à leur poursuite et les joignit dans un endroit nommé le Gros Cyprès, dans les environs de Houston, où la plupart de ces bandits demeurait. Le détachement fit feu sur Yoakum, qui fut tué ainsi que plusieurs de ses siens; le reste de la bande prit la fuite, et l'on supposait qu'elle avait franchi les frontières.

Les révélations faites par les nègres constatent que Yoakum s'est rendu coupable d'une multitude de crimes horribles. Parmi ses victimes, on compte beaucoup de Texiens respectables qui avaient disparu sans que l'on sût jamais ce qu'ils étaient devenus. Une visite domiciliaire faite après cela chez Yoakum a conduit à la découverte de quelques crânes humains que l'on trouva au fond de son puits. On trouva aussi dans cette demeure une montre portant le nom d'un étranger. Un des nègres la reconnut pour avoir appartenu à un voyageur qui avait passé une nuit chez M. Yoakum. La maison visitée est située à Pine Island, et sa position est telle qu'il fallait nécessairement que les voyageurs passassent tout auprès et qu'ils s'arrêtassent même. De là cette série de crimes dont Yoakum s'est rendu coupable.—L'Ami du Peuple.

La frégate des Etats-Unis Constitution est arrivée à Hampton Roads, après une expédition de près de deux ans; elle était partie au mois de janvier 1836 et elle a visité, depuis, différents ports du Mexique, des Indes Occidentales, du Brésil et de l'Océan pacifique. Elle est restée en mer pendant environ 400 jours et elle a fait plus de 50,000 milles. Au moment où elle a quitté le Pérou, la réputation politique du pays était assez calme: la révolution tentée par le colonel Vivanco avait été réprimée par Gamara et son parti, mais l'opposition prenait chaque jour de nouvelles forces. Pendant qu'il était en Bolivie, une révolution a remis le général Santa Cruz à la tête de cette république. Le voyage de la Constitution a donc été fort intéressant. Ce navire est commandé par le capitaine Daniel Turner.

On construit en ce moment à New-York un steamer qui, au dire des journaux de cette ville, n'aura pas de pareil au monde. Il marchera, selon les calculs hypothétiques de Messieurs les architectes, à raison de trente milles à l'heure. Il aura des cabines pour mille passagers. Longueur de sa quille trois cent vingt-cinq pieds. Ce bateau sera construit d'après un nouveau système. Au lieu de roues à aubes, il recevra l'impulsion d'un moteur nouvellement inventé. Il doit faire le trajet de New-York à Albany. Le capitaine Fellows, qui le commandera en surveillant les travaux, et rien ne se fait que d'après ses ordres.

AMÉLIORATIONS INTÉRIEURES DANS LES ETATS UNIS.—Il n'y a pas plus de 24 ans que le canal de New-York fut commencé, et il n'y en a pas 15 que les lignes de railroads ont commencé à s'établir d'une manière étendue. Ce qui suit montre l'accroissement considérable des améliorations dans les Etats-Unis:

1°. Des canaux, il y a une étendue d'environ 3700 milles de terminée. De ces canaux, la plus grande partie (près des trois quarts) se trouvent dans les Etats de New-York, Pensylvanie et Ohio.

2°. Des railroads, il y en a un espace d'environ 4500 milles, terminés ou à peu près. La plus grande

partie se trouve dans les Etats de New-York, Pensylvanie, Georgie et Massachusetts.

Les railroads de plus considérable des E.-U. on du monde (la plus grande partie en opération et le tout presque fini) est établi de Portsmouth (New-Hampshire) à Boston, et de Boston, à travers Albany, Utica et Rochester, jusqu'à Buffalo. Ce railroad a plus de 600 milles de longueur, et toute cette distance peut être traversée à bas prix et agréablement en moins de deux jours.

Le plus long ensuite est de la rivière Potomac, à travers Richmond, Petersburg et Raleigh, jusqu'à Wilmington, dans la Caroline du Nord.

Tout ceci est l'ouvrage de vingt-quatre ans, et a coûté environ cent soixante millions de piastres. Il n'y a pas de pays dans l'univers, ancien ou moderne, qui puisse rien produire de comparable à ceci. Les monuments d'Egypte ne sont rien en comparaison de cet achievement, et la colonne en bronze de Napoléon paraît insignifiante.

N. BIDDLE ET SES COMPLICES POURSUIVIS COMME VOLEURS!

De tous les scandales dont la défunte Banque des Etats-Unis a été l'objet, le plus déplorable, celui qui froisse le plus la conscience publique, ce n'est pas la criminelle dilapidation qui a dévoré les trente-cinq millions de dollars des malheureux actionnaires et jeté la perturbation dans le système commercial et financier du pays; c'est bien plutôt l'impunité avec laquelle les coupables se sont jusqu'ici pavés dans leurs palais, étalant le luxe le plus éhonté aux yeux de leurs victimes, ne répondant que par le mépris et l'insulte aux cris de détresse qui s'élevaient autour d'eux. Mais le jour de la justice est enfin arrivé. Il s'est trouvé à Philadelphie un homme assez courageux pour porter la main sur ces puissants criminels, pour leur imprimer au front le non de voleurs, pour les traîner sur la sellette de la cour d'assises.

On sait qu'en outre du jury chargé de prononcer les jugements, il y a, dans chaque comté, un grand jury remplissant les fonctions de ce que nous appelons Chambre des mises en accusation, et dont le pouvoir ne se borne pas, comme pour celles-ci, à examiner la validité des charges élevées contre les prévenus, mais s'étend jusqu'au droit de provoquer des poursuites contre les personnes et les actes qui lui paraissent coupables. C'est ainsi que les choses ont eu lieu pour les Biddle et Cie. Le ministère public n'ayant pas voulu prendre l'initiative de l'accusation, M. Austin Montgomery, l'une de leurs victimes, a adressé au grand jury de Philadelphie la déclaration suivante écrite avec toute l'énergie de l'indignation et du mépris:

(C'est-à-dire l'accusation de M. Montgomery et autres, et la représentation du grand-jury conforme à l'accusation.)

Maintenant que le grand-jury, organe de l'opinion publique, a rempli son devoir avec une noble indépendance, l'affaire tombe aux mains des trois juges de la cour des sessions, MM. Conrad, Doran et Barton. Suivant des ordres, que nous aimons à croire éminemment sages, l'accusation viendrait se briser contre la résistance des juges Conrad et Barton qui se constituent les protecteurs des illustres accusés. Grâce à cette complicité, N. Biddle et ses complices échapperont peut-être aux rigueurs de la loi; mais la morale publique n'en aura pas moins puissamment vengée; il ne s'en sera pas moins trouvé des hommes honorables prêts à se porter contre eux accusateurs et témoins; un jury, pour les stigmatiser, au nom de la nation, de l'épithète de voleurs!

(Courrier E. U.)

—On lit dans l'Abeille de la Nouvelle-Orléans du 3 décembre:—

« Nous venons d'apprendre les détails d'un acte horrible de révolte survenue à bord d'un navire, et de nous nous exprimons de les offrir à nos lecteurs. Le brick Créole, capitaine Enson, était parti de Richmond pour la Nouvelle-Orléans, avec un chargement de tabac, cent vingt-cinq esclaves, et quatre ou cinq passagers. Le 7 courant, à huit heures du soir, le brick fut mis en panne dans la conviction qu'il était le capitaine qu'il se trouvait dans les parages d'Abaco. Le jour suivant, à environ neuf heures et demie du soir, quand tous les passagers se furent retirés chacun dans sa cabine, la rébellion éclata parmi les noirs. Ils massacrèrent d'abord à coups de couteau un passager nommé Howell, à qui appartenait une partie des esclaves. Puis ils se jetèrent sur le capitaine, son second et deux hommes de l'équipage qu'ils blessèrent grièvement. Les passagers et l'équipage ne pouvaient nullement songer à se défendre; il n'y avait qu'un vieux mousse qui tenta d'offrir sa poitrine à la mort, tandis que les nègres étaient armés de pistolets, de couteaux, de bâtons et de piques d'abordage. Il y a tout lieu de croire que le complet avait été ordonné avant qu'ils ne quittassent le port de Richmond.

S'étant emparés du navire, ils en pillèrent toute la cargaison, et brisèrent le couvercle des malles des passagers. Ils firent grâce de la vie au second, aux passagers et à une partie de l'équipage, à condition qu'on gouvernerait immédiatement sur Abaco, une île anglaise! Forcé d'obéir, le second fit orienter les voiles, et le Créole entra dans le port de Nassau, N. P., le 9 du mois dernier. A peine avait-il jeté l'ancre, que le consul américain se transporta à bord, et fit débarquer le capitaine et deux hommes de l'équipage. Il fit mettre un premier appareil sur leurs blessures, qui étaient très graves, et leur prodigua tous les soins qui étaient en son pouvoir. Il envoya aussi un chirurgien à bord pour panser les blessures de ceux qui étaient restés, et obtint du gouverneur que des sentinelles y fussent placées, afin qu'aucun nègre ne débarquât, sachant bien que s'ils mettaient seulement pied à terre, les meurtriers lui échapperaient. Les magistrats de Nassau prirent immédiatement l'affaire en main. Les témoignages du capitaine, des passagers et de l'équipage furent enregistrés. Dix-neuf esclaves furent convaincus d'avoir pris part à la révolte et au meurtre de M. Howell et de plusieurs hommes de l'équipage. Le gouverneur refusa péremptoirement de les envoyer aux Etats-Unis, et se contenta de les faire enfermer étroitement. Les magistrats de S. M. B. rendirent la liberté aux autres esclaves, sous le prétexte qu'ils pouvaient et devaient être considérés comme passagers, et que, comme tels, ils avaient le droit de débarquer. Les blessures du capitaine se cicatrisèrent rapidement, et nul doute qu'il ne soit bientôt entièrement rétabli.

PIERRE A BATIR A VENDRE.

Le soussigné offre à vendre ou à contracter pour toute quantité de Pierre Grise de la première qualité, et de toute grandeur, soit brute ou travaillée, de sa carrière, chemin St-Louis, à une lieue de la ville. Le prix sera réduit pour ceux qui voudront la recevoir à la carrière. Elle sera livrée en quelque partie que ce soit de la ville, si on le demande.

Les travailleurs indigents trouveront de l'emploi à tirer de la pierre de la carrière ou à en casser.

B. TREMAIN.

Quebec, 20 décembre 1841.

QUEBEC: MARDI, 28 DECEMBRE, 1841.

NOUVELLES D'EUROPE

JUSQU'AU 4 DECEMBRE.

La malle d'Angleterre par le Columbia, paquebot à vapeur de Liverpool du 4 décembre, qui est arrivé le 18 à Halifax, a été reçue ici dimanche matin, mais nos journaux d'Europe sont restés en arrière. Ceux de Boston, où le Columbia est arrivé le 21, nous ont cependant fourni un résumé des nouvelles, qui sont peu importantes. Le parlement devait se réunir, disait-on, vers le 25 janvier.

Le vaisseau de S. M. l'Illustrious, à bord duquel sir CHARLES BAGOT s'était embarqué une seconde fois pour son gouvernement du Canada, fit voile enfin de Falmouth le 23 novembre, par un beau temps, après y avoir été retenu plusieurs jours par vents contraires.

Le correspondant de Londres de la Gazette de Québec écrit, sous la date du 3 décembre:

« Il a été manifesté quelque surprise de ce que les lettres-patentes donnant la principauté de Galles au jeune prince sont encore différées. Le fait est qu'il y a quelque dissentiment quant au nom à donner à Son Altesse Royale. On a eu recours à Léopold. Le prince Albert veut que ce soit un nom, et Sa Majesté un autre. Comment se terminera cette querelle amicale de famille? Il y a peu de personnes qui le sachent. Si mes renseignements de cour sont exacts, le jeune prince sera baptisé sous les noms d'Edouard Albert Léopold, etc., et le premier nom de baptême, Edouard, serait celui qu'il porterait comme roi, s'il venait un jour à régner. Mais les difficultés ne sont pas encore aplanies à cet égard, et cela vient le délai mis à l'expédition des lettres-patentes. Le premier nom du jeune prince pourrait, après tout, être Albert; et dans ce cas, s'il vit assez long-temps, il portera la couronne sous le nom d'Albert Premier.

« La reine, le prince et la princesse sont tous bien. « La reine douairière est revenue étonnamment de la maladie grave et réellement dangereuse qu'elle vient d'essuyer.

« Dans le monde politique il n'y a rien de fort intéressant. La détresse dans les districts à manufactures est encore bien grande, et la confiance moindre qu'il ne serait à désirer. Nos marchés sont très-calmes, sans exception les thé.

« Consolidés fermés à 88 3/4, ex div., cette après-midi; actions du Canada, à 28 1/2, prix nominal; et thés congous de la compagnie, à 15 9/16 la livre.

Les blés et farines étaient en baisse. Farine du Canada, libre, de 35s à 36s, et peu en demande. La potasse de Montréal avait éprouvé une hausse d'environ 4s le quintal dans la seconde semaine de novembre, en conséquence des demandes renouvelées pour l'exportation; elle avait baissé un peu depuis, mais se maintenait encore à 34s 6d le quintal. Perlesse, de 32s à 32s 6d; peu demandé.

Le Britannia était arrivé à Liverpool le 30 novembre, ayant fait la traversée en 12 jours, malgré un temps très-orageux.

La malle de l'Inde, par l'intérieur, était attendue de jour en jour; mais l'on ne pensait pas qu'elle dût apporter de nouvelles de conséquence de la Chine.

Le baptême du prince royal devait avoir lieu aussitôt après l'ouverture du parlement.

A l'occasion de la naissance du prince, il y a eu une promotion par brevet dans l'armée et la marine; 1013 officiers ont reçu de l'avancement, ce qui va occasionner une augmentation de dépenses de plus de £20,000.

Il y a eu récemment plusieurs faillites importantes en Angleterre et sur le continent. La maison de James Hopkins, Druid et compagnie, d'Arundel, et la maison Gisborne et compagnie de Manchester, ont, entr'autres, suspendu leurs paiements. Les dettes maintenant reconnues de la maison de Hobhouse et compagnie, dont la faillite avait déjà été annoncée, se montent à £221,258.

Le percement du tunnel sous la Tamise est maintenant achevé, le bouclier étant arrivé à la rive de Wapping, et les directeurs et plusieurs des souscripteurs ont passé d'un bord à l'autre du fleuve par-dessous son lit. Il ne reste plus qu'à préparer une voie par terre à l'issue du tunnel pour la circulation générale.

De nouvelles inondations ont causé de grands dégâts sur les bords de la Tamise.

Parmi les décès récents on remarque ceux de la Reine douairière de Bavière, des comtes d'Harcourt et d'Elgin, du docteur Birbeck, connu par ses projets de colonisation en Amérique, et de célèbre statuaire anglais sir Francis Chantry, qui avait presque achevé sa statue équestre du duc de Wellington.

Le mariage du prince Nicolas Esterhazy avec lady Sarah Villiers devait être célébré le 10 décembre. On parle d'un mariage entre M. O'Connell, qui devient lord-maire de Dublin, à sans doute rajeuni d'un demi-siècle, avec une fille de sir James Murray, médecin de cette ville, qui n'a pas encore atteint sa vingtaine d'années.

La collection du tribut O'Connell a commencé en Irlande. Le dimanche 21 novembre, la collecte dans dix paroisses de Dublin et des environs s'est élevée à £2006. Dans les mêmes paroisses, l'année dernière, elle ne s'était élevée qu'à £1438. Une semblable augmentation a eu lieu dans les autres localités dont on a eu des nouvelles.

O'Connell a annoncé qu'il allait proposer une pétition à la chambre des communes pour obtenir le rappel du comte de Grey, vice-roi, et de lord Elliot, secrétaire d'Irlande.

M. Robert-Charles Walsh, magistrat du comté de Waterford, qui avait adopté, dit-on, un système général d'expulsion des tenanciers, a été trouvé assassiné à peu de distance de sa maison. Il avait subi une terrible mort. La Gazette de Dublin offre une récompense pour la découverte de ses meurtriers, ainsi que de ceux d'un M. Bolton, agent d'un propriétaire du comté de Wexford, qui a été tué d'un coup de fusil tiré par la fenêtre tandis qu'il était assis auprès de son feu.

La reine et le prince Albert doivent, dit-on, faire un voyage en Irlande l'été prochain.

On dit que S. A. R. le duc de Sussex va se démettre de sa dignité de grand-maître des francs-maçons, qui serait offerte à S. A. R. le prince Albert.

Il règne des fièvres malignes, scarlatine et typhoïde, à Londres et en divers autres endroits. Beau-

coup de personnes sont mortes au bout de quelques heures après la première attaque.

On a essayé de mettre le feu à l'hôtel des Gardes à cheval, et à la caserne de Charingcross derrière la Galerie Nationale, à Londres.

La ligne des paquebots à vapeur des Indes-Occidentales était au moment d'entrer en activité. Quatre de ces bâtiments devaient laisser Southampton le 15 décembre: un pour la Barbade, un pour la Jamaïque, et deux pour la Havane, chacun de ceux-ci prenant une route différente.

M. Everett, le nouveau ministre plénipotentiaire des Etats-Unis, était arrivé à Londres le 18 novembre, et après une entrevue avec lord Aberdeen, ministre des affaires étrangères, était parti le 25 pour Paris, afin de rejoindre sa famille qui était en route pour Londres.

AMNISTIE.—La reine voulant signaler par un acte de clémence royale la naissance d'un prince héritier du trône, a daigné notifier au très-honorable sir James Graham, ministre de l'intérieur, que les condamnés qui se sont bien comportés, auront leur peine commuée; et que ceux qui paraissent mériter une telle marque de clémence, et qui languissent maintenant à bord des pontons à Deptford, Woolwich, Sheerness, Portsmouth, Pembroke, Cork, et autres prisons, auront leur liberté.—(Britannia.)

BEAUX-ARTS.—La reine a nommé une commission pour s'enquérir du meilleur mode d'encourager les beaux-arts. A la tête de la commission est le prince Albert, et parmi ses membres sont lord Lyndhurst, le duc de Sutherland, le marquis de Lansdown, lord John Russell, lord Palmerston, lord Melbourne, sir Robert Peel, M. Henry Hallam, M. Henry Rogers, etc.

CHINE.—On continuait d'embarquer des troupes en Angleterre pour la Chine. La dernière portion de celles dirigées sur Portsmouth comme lieu d'embarquement y est arrivée le 1er décembre. Elle consistait en 420 hommes du 26e régiment, et 110 du 55e infanterie.

En même temps que les anglais attaquent la Chine du côté de la mer à l'est, les sikhs, leurs alliés, passant les monts, lui font la guerre à l'ouest, et ils avaient, aux dernières nouvelles, pénétré jusque dans le Thibet. Gare au grand-lama, cette divinité visible qu'adore même l'empereur de la Chine, à son palais superbe orné à l'extérieur d'une infinité de pyramides d'or et d'argent, et dont les 10,000 appartements de l'intérieur sont pleins d'idoles des mêmes matières.

TURQUIE.—Le traité du 15 juillet 1841, pour la fermeture des Dardanelles, vient enfin de recevoir la ratification de la Porte.

Les affaires entre la Grèce et la Turquie se compliquent au point de faire craindre des hostilités. Les ambassadeurs des puissances protectrices de la Grèce, ou du moins la Russie, auraient conseillé à la Porte de céder au roi Othon la Thessalie, dont le gouvernement turc n'est plus en état de faire la police. Le Morning Chronicle attribue aux émissaires français les troubles qui existent dans cette province.

La Syrie est plus agitée que jamais. Les populations chrétiennes ont été assaillies de la manière la plus outrageuse par les druses. Cent villages ont été saccagés, et Beyrouth regorge de malheureux fugitifs. Le colonel Rose, commandant anglais, Sélim-Pacha et l'émir Béchir ont essayé vainement d'apaiser l'insurrection. Ainsi il n'y a point d'apparence que la Syrie soit de sitôt évacuée par ceux qui ont remplacé les égyptiens.

FRANCE.—Une ordonnance royale, publiée dans le Moniteur, convoque les chambres des pairs et des députés pour le 27 décembre.

M. Humann, ministre des finances, a offert sa démission à cause d'un dissentiment entre lui et le maréchal Soult, ministre de la guerre, au sujet de la réduction de l'armée. Le roi a refusé d'accepter sa démission, et l'affaire s'est terminée par un compromis, le maréchal ayant consenti à une réduction de 50,000 hommes.

Les mouvements des corps d'armée destinés pour la frontière des Pyrénées paraissent bien incertains; une partie des troupes en marche avaient reçu contre-ordre.

ESPAGNE.—Les cortès espagnoles étaient convoquées pour le 28 décembre. Le régent était de retour à Madrid le 23 novembre. Van Halen était entré à Barcelone le 15. Ses troupes ont occupé toutes les postes sans résistance. La ville et la province ont été mises en état de siège. Les membres de la junte radicale s'étaient embarqués le 13 pour Londres. La démolition de la citadelle a été discontinuée. Le régent a publié une proclamation dirigée contre les exaltados.

Les exécutions continuaient dans la capitale et les provinces. Deux lieutenants du régiment La Princesa furent fusillés à Madrid le 9, et le surlendemain don Damas Fulgoso, commandant du régiment, subit le même sort. A Bilbao un prêtre a été exécuté par ordre du féroce brigadier général Martin Zurbaron. A Valence un infortuné officier carliste, Pietro Beltram, était prisonnier à la tour de Luarte. La populace demanda qu'il lui fut livré, et il fut conduit par les gardes nationales sur la grande place, et fusillé. La populace avait congédié tous les employés des bureaux publics et les avait remplacés par des gens de sa propre classe. On parlait encore d'un congrès européen sur les affaires d'Espagne, qui se tiendrait soit à Vienne, à Londres ou à Francfort.

PORTUGAL.—Les cortès de Portugal ont été prorogées par la reine en personne le 18 novembre.

SUISSE.—Une révolution politique s'était effectuée à Genève sans effusion de sang. La constitution de 1814 devait être révisée dans le sens libéral.

GRAND TREMBLEMENT DE TERRE DANS L'AMERIQUE CENTRALE.

Des journaux de San-Salvador et de Guatemala, reçus à New-York, contiennent d'affreux détails sur un tremblement de terre qui, dans la nuit du 3 septembre dernier, bouleversa et couvrit de démolition toute la province de Cartago, état de Costarica, dans l'Amérique Centrale. Le Correo Semanario de San-Salvador publie les extraits suivants d'une lettre de la ville d'Heredia:

« Le tremblement de terre a été si subit que les personnes qui y ont échappé ont à peine eu le temps de sortir de leurs maisons avant la chute des murs.

« En une seconde de temps, le département de Cartago a été totalement ruiné. La destruction est si grande qu'à peine peut-on distinguer parmi les ruines le site d'aucun édifice particulier. Dans la ville, les maisons, même jusqu'aux fondations, ont été lancées en haut par le choc, et sont retombées en monceaux de décombres.

« Il est pénible de penser à cet événement. Il a péri une infinité de personnes de toutes les classes et de tout âge; on ne peut pas même en estimer le nombre en ce moment.

« Les habitants des villages du département qui ont le moins souffert, se sont assemblés par ordre du gouvernement avec des pelles et des pics. Ils travaillent maintenant avec activité à déterrer les corps, et ils continueront à déblayer tant qu'il sera nécessaire. Il a péri du monde dans les rues, dans les places publiques et dans les églises. Tous nos vivres sont ensevelis sous les ruines, et nous souffrons d'une horrible disette, qui paraît devoir continuer, car les clôtures ayant été renversées, les animaux détruisent tout ce qu'ils peuvent atteindre. Dans Turidala, Tres-rios, Cartago, Paraiso, Ujames, et jusque dans le voisinage de Matina, il n'est pas resté un hangar debout, et dans toutes les vallées et sur les hauteurs on trouve une destruction proportionnée. Depuis San-José jusqu'à Alajuela, la ruine est grande. A San-José, nombre d'édifices ont été renversés, et les maisons restées debout sont inhabitables. Nous ne sommes guères mieux dans cette ville; et Alajuela a été encore plus maltraitée que nous. Tranquillina Bonilla et sa famille sont parmi ceux qui ont été tirés de dessous les ruines. Ils sont en vie, mais tout meurtris et estropiés. On a déterré des cadavres qui sont méconnaissables, des masses informes, des troncs sans tête; tout est une horrible confusion. Jusqu'au moment actuel il n'y a pas eu d'éruption du volcan voisin; les secousses continuent sans intermission, et personne ne peut dire comment cela finira.

« La grande secousse a eu lieu le 2 septembre 6 heures du matin.

CHEMIN DE FER DE BOSTON A ALBANY.—Le grand chemin de l'Ouest est maintenant complété jusqu'à Albany, et deux locomotives d'essai, parties de Boston, sont arrivées à Greenbush, sur l'Hudson, le 19 de ce mois, l'ayant parcouru dans toute sa longueur sans difficulté, malgré les obstructions qui présentaient la profondeur de la neige et son amoncellement à une grande hauteur en quelques endroits. Celle de devant était armée de charnières à neige pour leur frayer la route. Deux convois de voitures chargées de voyageurs ont dû laisser Albany pour Boston mardi dernier, l'un à 6 heures 1/2 du matin, l'autre à 1 heure de l'après-midi. Le trajet de l'une à l'autre ville doit se faire en un jour. Les autorités municipales de l'une et de l'autre se sont invitées mutuellement à un dîner pour célébrer ce grand événement. Le dîner d'Albany devait avoir lieu hier, et celui de Boston aujourd'hui.

BUREAUX D'ENREGISTREMENT.—La Gazette du Canada, publiée à Kingston le 18, contient enfin une proclamation de sir Richard Downes Jackson, administrateur, en date du même jour, déclarant l'ordonnance des bureaux d'enregistrement exécutoire à dater du 1er décembre courant, et fixant les limites et les chefs-lieux des arrondissements vous lus par cette ordonnance. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été fixés pour les conseils et les cours de district.

DISTRICTS MUNICIPAUX.—La même Gazette contient aussi une proclamation révoquant l'ouï qui a été fait des banlieues de Québec et de Montréal dans la proclamation fixant les limites des districts municipaux. Elle donne un conseiller à la partie de la banlieue de Québec qui appartient à la paroisse Notre-Dame de cette ville, un à la partie qui appartient à la paroisse Saint-Roch, et deux à la banlieue de Montréal. Elle donne aussi deux conseillers, au lieu d'un, à la paroisse de Sainte-Genève (district de Berthier), un au township de Buckingham, et un au township de Lochaber avec son augmentation (district de Sydenham).

TERRES PUBLIQUES.—Le numéro de la Gazette du Canada du 11 contient un état détaillé des sommes dues le 30 juin dernier sur ventes de terres publiques et pour Quit Rents, dans le Bas Canada. Ces sommes forment le total de £32,528 8 10/16. Il y a des Townships où il est dû de fortes sommes, et quelques uns où il est dû jusqu'à près de £2000. Par exemple Bristol £1682; Blanford £833; Caxton £1550; Kingsley £1341; Somerset £648; Hampton £546; Horton £973; Hull £1986; Inverness £774; Stanbridge £550; Blainford £739; Frampton £900; Warwick £937, et nombre d'autres et sont pour des sommes de £300 à £400. Dans Caxton nous voyons un nommé Joseph Burpy Wejch pour £1430 10/0; dans Kingsley, Thomas Ryan £1312 10/0; dans Somerset, Peter Paterson, £408; dans Warwick, Henry Lemesurier £227, et nombre d'autres individus y sont pour des sommes au-dessus de £200 et £300.

D'après un tableau publié dernièrement pour les terres publiques du Haut-Canada, il échet dû le 30 juillet, pour le section Ouest, £18,743 9 6, laquelle somme ajoutée au total ci-dessus, fait £51,271 18 4/16.

LES NOMINATIONS.—Pas de nouvelle encore des nominations de juges, greffiers, registrateurs, etc., du Bas-Canada; mais le nouveau délai mis à l'arrivée de sir CHARLES BAGOT assure l'exécution des promesses du « gouvernement responsable ».

Dans le Haut-Canada, outre les deux membres du parlement dont on a déjà signalé la nomination à des places de création nouvelle, la Chronicle de Kingston dit que M. Campbell, représentant de cette ville, a été nommé juge de la cour du district, et que M. Thorburn, aussi membre de l'Assemblée, devait être nommé syndic ou président du conseil du district.

SUSPENSION.—Le même journal annonce la suspension de la banque dite du pont suspendu.

LA CELEBRATION DE LA NAISSANCE DU PRINCE ROYAL.—Dans une assemblée publique tenue hier au Palais de justice, et convoquée par M. le maire sur une requête d'un grand nombre de citoyens, il a été décidé à la majorité des voix qu'un bal serait substitué au dîner qui avait été résolu à l'Assemblée précédente.

ORDONNANCE DES TRAINES.—Un correspondant de l'Aurore des Canadas, qui signe « Un marchand de la campagne du côté du nord », dans une lettre adressée « aux marchands de campagne », suggère « aux marchands de la campagne dans le Bas Canada (spécialement là où l'on est sous les maldictions de la police) s'il ne serait pas à propos de tenir une assemblée pour prendre en considération l'ordonnance de travers (du sleigh-Bruneau) ». Hier le demandeur s'il est un seul marchand de campagne qui veuille ou puisse agir que cette ordonnance ne

oit une espèce de destruction pour son commerce ?
A cette saison de l'année (notamment) les vil-
lages d'un bout à l'autre du Bas-Canada ne pré-
sentaient autrefois qu'une vaste scène d'activité
commerciale et de prospérité, mais l'année dernière,
et cette année davantage encore, tout a été, et sera
inévitablement la même. Les ordres fraîchement
partis de la grande source à Montréal et exécutés avec
une scrupuleuse exactitude par des instruments
dans la campagne, ont complètement stupéfié et dé-
concerté le peuple; aujourd'hui même, Mr. l'Edi-
teur, ce 18 décembre, alors que deux pieds de neige
recouvrent la terre, on voit passer dans nos chemins
des charrettes embarrassées dans la neige, et des
gens à cheval, et tout cela pourquoi, pour plaire à
qui? Il n'en faudrait pas plus pour exciter les plus
meilleurs sujets à la révolte. Une fois de plus,
j'offre cette suggestion aux marchands de cam-
pagne de s'assembler au sujet de l'ordonnance, l'or-
donnance universellement exécutée! on pourrait y
opposer quelque moyen qui deviendrait une protec-
tion pour l'habitant et le marchand contre cette loi
dégradante par sa nature, pernicieuse par ses effets
et tyranniquement exécutée.

CORPORATION MUNICIPALE DE QUEBEC.

Séance du lundi 27 décembre 1841.

Une assemblée spéciale du conseil de ville a lieu
à 7 heures du soir.
Présents Son Honneur le maire; MM. Massue,
Jones, Morrin, Munn, Buteau et Baird, échevins;
Clearihue, Black, Borne, Hoffman, Tourangeau,
Langlois, Hunt et Boisseau, conseillers.

LES NOUVELLES PLACES.—M. le maire informe le
conseil qu'il a été reçu plusieurs pétitions de candi-
dats aux places d'inspecteur du département du feu
et de surveillant du ramonage des cheminées, et
qu'on va procéder à leur ouverture.
On sait que le conseil de ville a attaché à la pre-
mière de ces places nouvellement créées un salaire
de £300 par an, et de £150 à la seconde, et que
les pétitions devaient être remises au greffier du
conseil, au plus tard, aujourd'hui à midi.

Les aspirants à la place d'inspecteur du départe-
ment du feu sont MM. Benjamin Cole, George
Murray, S. Yarwood, John Frew, Robert Henry
Russell, Jean Collet Belleau, Alphonse Bazire,
James McKenzie, Charles Cazeau père et Charles
Cazeau fils (ces deux derniers conjointement).

Une autre pétition pour la même place, ayant été
reçue après l'heure indiquée, est mise de côté.
Les aspirants à la place de surveillant du ramonage
sont MM. Thomas Gavin, Eugène Trudeau, Wil-
liam Hamilton, Christopher Sparling, Richardson
Brown (offrant d'accepter l'une ou l'autre place),
George Walton et Jean Sauvageau.

Ces pétitions seront prises en considération à la
prochaine séance du conseil.
POLICE.—Il est donné lecture d'une lettre de M.
Collin, commissaire de police, informant le conseil
qu'il est maintenant prêt à fournir les comptes dé-
taillés des dépenses pour le maintien de la police,
suivant la loi, ayant reçu de Kingston les docu-
ments dont le manque l'a empêché jusqu'ici de le
faire.

Le mandat de M. Coffin sur le trésorier pour la
somme de £550, montant des dépenses de la police
depuis le 1er octobre jusqu'au 31 décembre, est aussi
présenté au conseil.

CANAL POUR LES NAVIRES A MONTRÉAL.—Un su-
perbe plan d'un canal projeté pour les navires de-
puis Lachine jusqu'au pied du courant Sainte-Ma-
rie, en traversant la ville de Montréal, est déposé
sur le bureau, et M. le maire est chargé de renou-
veler la corporation de Montréal qui en a fait l'en-
voi.

ORDRES DU JOUR.—Le premier ordre du jour est
le rapport du comité du feu. Plusieurs des mem-
bres étant partis, le conseil ne se trouve plus en
nombre suffisant pour procéder sur cet ordre (n'en
restant que 12, et la présence de 13 étant néces-
saire), et la séance est levée.

CONSEIL MUNICIPAL DE ST. HYACINTHE.

7 décembre 1841.

Résolutions proposées par Monsieur Cantin, secon-
dées par Monsieur Normandin, et adoptées à l'u-
nimité.
Résolu 1^{er}.—Que l'ordonnance de la 4^e année
Victoria, chap. 3, "qui pourvoit au meilleur gou-
vernement de cette Province, en établissant des au-
torités locales et municipales" serait de nature à
promouvoir efficacement les intérêts de ses habi-
tants, si les conseils municipaux, élus en vertu de
la susdite ordonnance, jouissaient des pouvoirs et
prérogatives qui conviennent à des corporations
élues par le peuple.

2^e.—Que le pouvoir de nommer les présidents et
autres officiers des conseils municipaux doit résider
entièrement, et sans aucun contrôle de l'exécutif,
dans les dits conseils municipaux, comme seul moyen
d'assurer l'exécution fidèle et prompte des de-
voirs qu'ont à remplir tous et chacun des dits offi-
ciers; que la nomination des dits officiers, telle
qu'actuellement voulue par la loi, en établissant, de
fait et de droit, leur indépendance des dits conseils
municipaux, tend à déconsidérer les dits conseils
dans l'opinion publique et dans celle de ses propres
officiers.

3^e.—Que l'exemption des présidents des conseils,
nommés par l'exécutif, de se qualifier par la proprié-
té et le serment, tend, que les autres membres élus
par le peuple sont tenus de réunir ces deux quali-
fications, est injurieuse pour les conseils et bien
proprie à diminuer la confiance qu'ils devraient res-
servir, sans réserve, en leur président.

4^e.—Que ce conseil est fortement convaincu que
rien n'est plus propre à promouvoir les intérêts et
le bonheur d'un peuple, qu'une éducation libérale
et religieuse, et qu'en conséquence il doit s'occuper
sans délai des moyens de mettre à exécution le bill
d'éducation passé dans la dernière session du par-
lement provincial et assurer à ce district municipal
sa part des cinquante mille louis appropriés pour
l'éducation dans le dit bill; se réservant de faire par
la suite, sur le système d'éducation à la veille d'être
mis en pratique, telles observations que le temps et
l'expérience pourront lui suggérer.

5^e.—Que copie des présentes résolutions soit
adressée, par le président, à Son Excellence le gou-
verneur en chef (ou en son absence à Son Excel-
lence l'administrateur de cette province) le priant de
l'adresser en sa sérieuse considération et de
suggérer à la législature, en sa prochaine session,
tels amendements à la susdite ordonnance qui puis-
sent la rendre plus avantageuse au peuple de cette
province.

9 décembre 1841.

RÉSOLUTIONS, proposées par Monsieur Valcour, se-
condées par Monsieur Cartier.
Résolu.—1^{er}.—C'est l'opinion de ce conseil
que le mode d'atteler les chevaux et autres bêtes de
trait, tel que prescrit par l'ordonnance du conseil
spécial, de la 3^e année Victoria, chap. 25, est, d'a-
près l'expérience qui en a été faite l'hiver dernier,
impraticable dans un grand nombre de cas et qu'il
est particulièrement nuisible à la classe agricole.

2^o.—Que l'usage des sleighs attelés tel que statué
par la dite ordonnance, emprunté des pays voisins,
dans les quels ils tombent peu de neige, peut être avan-
tageux dans ces pays, en ce que la hauteur du pas-
sin de ces voitures, en permettant à la lisse d'ap-

puyer sur un fond solide, prévient la friction de la
voiture sur la neige; mais que dans cette province
du Bas-Canada où les abats de neige sont considé-
rables et en profondeur beaucoup au-delà des dimen-
sions douées aux voitures par l'ordonnance, la fric-
tion et le tir sont beaucoup augmentés dans certains
cas.

3^o.—Que le transport des bois de chauffage et de
construction pour l'usage ordinaire des cultivateurs
et autres habitants des campagnes, se faisant en gran-
de partie par les chemins verbalisés sur lesquels l'u-
sage des voitures de l'ordonnance est seul permis,
est devenu plus coûteux et plus laborieux pour la
classe agricole.

4^o.—Que dans la plupart des chemins les voitu-
res construites suivant l'ordonnance, pesamment
chargées, se rencontrent avec beaucoup de difficul-
tés, surtout les sleighs doubles dont les chevaux ou
autres bêtes de trait qui y sont attelés ne peuvent
plus, lorsqu'ils ont été jetés à côté des traces ordi-
naires et qu'ils sont empêchés dans la neige, être
conduits à tirer ensemble et deviennent incapables
de reprendre le chemin frayé avec leur charge.

5^o.—Que c'est l'opinion de ce conseil que la sus-
dite ordonnance devrait être rappelée et que pour
parvenir à cette fin, il est nécessaire de nommer un
comité de correspondance, lequel sera chargé de
s'entendre avec les différents conseils municipaux
du Bas-Canada, sur les moyens qu'il conviendrait
d'employer pour obtenir le rapport de la susdite or-
donnance.

Pour ces résolutions: MM. Cartier, Normandin,
Blais, Papineau, Beaudri, Valcour, Leboeuf.
Contre: Oct. Beaudri, Leblanc.

CONSEIL MUNICIPAL DE KAMOURASKA.

Ce conseil s'est assemblé le 7 du courant, tous les
membres présents, hors un retenu pour cause de
mortalité dans sa famille. Après avoir adopté pour
règle de procédure à peu près tous les règlements
intérieurs du conseil de ville de Québec, en étant
venu sur le chapitre des salaires de ses officiers, il a
résolu d'abord à l'unanimité que le syndic (Warden)
jouissait de sa confiance, mais attendu qu'il a été
nommé par l'exécutif, qu'il n'était pas expédient de
lui voter aucun salaire; et c'est à l'exécutif à le
rémunérer.

Pareille décision a eu lieu relativement au tréso-
rier, et à l'inspecteur des travaux publics. Les sa-
laires des autres officiers ont été votés. On se flatte
qu'après le recensement fait on s'occupera sérieuse-
ment de l'éducation et de mesures propres à don-
ner droit à ce district de participer à l'octroi des
cinquante mille lois appropriés à cet fin par la lé-
gislation.

Election du Comté de Verchères.—C'est mardi,
nous dit-on, que doit avoir lieu l'élection de M. Les-
lie, à Verchères, et comme cet acte solennel, où le
peuple est appelé à confier sa cause à l'homme
chargé de son redoutable mandat, ne sera pas pro-
fané par de criminelles violences organisées par ce-
lui dont la mission et le devoir est de les réprimer,
nous pouvons déjà compter sur une acquisition par-
lementaire précieuse aux yeux du pays dans l'objet
du choix de cet important comté. L'élection du
comté de Verchères et celle du 4^e Riding d'York,
au Canada-Ouest, nous auront donc rendu deux
hommes dont les hauteurs machinations du grand
manouvrier d'élections nous avaient privés.—Au-
rore du 24.

M. LE JUGE VALLIÈRES.—On donne comme une
nouvelle à peu près certaine que cet ornement de la
magistrature aurait demandé sa retraite pour cause
d'infirmités. Nous le regretterions doublement,
parce qu'une vie comme celle-là n'est jamais assez
longue pour un pays comme le nôtre, et parce que
suite le barreau de Trois-Rivières ferait dans ce
brillant jurisconsulte une perte difficile à réparer.
M. le juge Vallières est un de ces ignorans Cana-
diens dont lord Durham dit dans son rapport:
qu'il était sans contredit un des premiers juriscon-
sultes du pays. Nous pourrions encore prouver
notre ignorance au Herald et à la Gazette de Mon-
tréal par la citation de quelques autres noms français
sur le banc judiciaire de Montréal et de Québec qui
sont loin de faire déshonneur à l'origine qui sont
quelque orgueil à les réclamer. (Idem.)

ORDINATIONS.—Samedi dernier (18 déc.) Mgr. de
Montréal conféra les ordres, dans l'église des Sœurs
Grises, à 11 élèves du séminaire ecclésiastique de
cette ville. Les ordinations étaient ainsi partagés,
pour la prêtrise M. Roche, pour le diaconat MM.
Turcot et Cassidy, pour le sous-diaconat M. Colgan,
pour les ordres moindres MM. Cholette, Dogherty,
Timlin, Denis, Delinelle et Pominville, et pour la
tonsure M. Farély.

Le lendemain, Monseigneur fit, dans la chapelle
des Sœurs de la Congrégation, une seconde ordina-
tion, dans laquelle il conféra le diaconat à M. Col-
gan, et le sous-diaconat à MM. Cholette et Timlin.
C'est avec une véritable complaisance que nous
repons nos regards sur le petit séminaire de Mon-
tréal, où plus de 30 jeunes lévites se forment actue-
llement, dans le silence de la solitude, et sous les
soins assidus d'hommes pieux et éclairés, à exercer
plus tard le saint ministère, et à joindre leurs sœurs
à celles des laborieux ouvriers qui cultivent avec tant
de zèle et de fatigues le champ du Seigneur dans le
Canada.

Le dimanche précédent Mgr. avait donné, à Ste.
Thérèse, l'ordre de prêtrise à M. Thibault.
(Mélange Religieux.)

COMMISSAIRES D'ÉCOLES.—C'est le 10 de janvier
prochain que doit se faire l'élection des Commis-
saires d'écoles. Nous souhaitons que les intéressés
y apportent tout le soin et toute la prudence pos-
sibles: car du choix de ces Commissaires dépend
en grande partie l'avenir de la jeunesse cana-
dienne.—Idem.

* * * Nous tâcherons de donner dans le prochain nu-
méro le rapport de l'assemblée de Beauport d'hier,
et quelques autres articles qui n'ont pu être insérés
dans celui-ci.

DECS.
A Québec, le 26 décembre courant, Emma-Joconde,
âgée de neuf ans, fille de l'honorable Ant. G. Couillard,
après trois jours de maladie.

Au Cap-Santé, le 25 du courant, dame veuve Jérémie
German, à l'âge avancé de quatre-vingt-neuf ans. Cette
vertueuse mère laisse après elle les pauvres pour sa regret-
ter, et trois générations de ses descendants qui la pleu-
reront longtemps.

A Deschambault, le 25 de ce mois, après une maladie
d'une demi-heure, Louis-Henry De Loggondère, é-
cuyer.

Aux Trois-Rivières, le 19 de ce mois, chez l'honorable
Juge Vallières de St. Réal, son gendre, dame Mary Henry,
épouse de M. Thomas Kierman, âgée de 80 ans, femme
pieuse et respectable et généralement respectée.

A Château-Richer, le 21 du courant, après une longue
maladie, dame Louise Labranche, épouse de M. Lévis
Bertrand.

Assemblées de créanciers pour prouver leurs cré-
ances et choisir des syndics, au bureau de R. H.
GARDNER, écuyer, Commissaire des Banqueroutes,
en la Basse-ville de Québec, rue St-Pierre:
Stanislas Bérubé, marchand, de la paroisse de St.
Simon, —mercredi, le 29 décembre, à 11 heures.

BANQUEROUTES.

DISTRICT DE QUEBEC.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les
terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront
vendus aux enchères et aux respectifs, tel que mentionné
ci-dessous. Toutes personnes ayant des réclamations sur
ceci, sont par le présent requises de les faire connaître
suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de
distraire, ou afin de charge, excepté dans les cas de Vendition Ex-
pans, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles opposi-
tions, sont requises d'être faites au bureau du sheriff avant
les quinze jours qui précèdent le jour de la vente; et
après ce délai, les oppositions afin de distraire peuvent être
faites en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'or-
dre, (writ).

Théophile Chouinard, navigateur et commerçant,
de St-Louis de Kamouraska, —lundi, le 3 janvier,
prochain, à 11 heures.
John Maguire, commerçant, de St-Jean Chryso-
stôme, —mardi, le 4 janvier, à 11 heures.
John McLaren, commerçant, du lieu appelé Port
à Pansil, comté de Saguenay, —vendredi, le 5 jan-
vier, à 11 heures.
Joseph Arcant, navigateur et marchand, du Cap-
Santé, —samedi, le 8 janvier, à 11 heures.

VENTES PAR LE SHERIFF.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les
terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront
vendus aux enchères et aux respectifs, tel que mentionné
ci-dessous. Toutes personnes ayant des réclamations sur
ceci, sont par le présent requises de les faire connaître
suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de
distraire, ou afin de charge, excepté dans les cas de Vendition Ex-
pans, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles opposi-
tions, sont requises d'être faites au bureau du sheriff avant
les quinze jours qui précèdent le jour de la vente; et
après ce délai, les oppositions afin de distraire peuvent être
faites en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'or-
dre, (writ).

DUNCAN McCALLUM contre Colin McCALLUM.—Ce lot
de terre sis en la rue St-Charles, consistant en 180 pieds de
front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la dite rue
au sommet du cap, avec la rangée de bâtisses qui s'y trou-
vent érigées. 2. Tout ce lot de terre étant immédiatement
en front du lot ci-dessus désigné, d'environ 180 pieds de
front, borné en devant par la rue St-Charles, en arrière
par la rue St-Paul, avec les maisons, hangars et autres
bâtisses, y inclus les moutures et mécanisme, &c. Au
bureau du sheriff, le 5 janvier prochain, à 10 heures.

J. B. I. Noël de Tilly contre Jean Baptiste St-Onge.—
La moitié indivise d'un moulin à scie avec ses dépendances,
situé dans le rang des terres de la paroisse de Sainte-Anne,
à l'endroit appelé La Prairie Grillée, avec la moitié
indivise d'un lot de terre d'environ deux arpents de profon-
deur sur un arpent de front, &c. A la porte de l'église de
la dite paroisse, le 13 janvier, à 10 heures.

Morie Josephite Brunet contre Pierre Voyer et son épou-
se.—Un emplacement situé dans le faubourg et paroisse de
St-Roch de Québec, rue de la Reine, de 40 pieds de front
sur 60 de profondeur, avec la maison dessus construite. A
la porte de l'église de la dite paroisse, le 13 janvier, à 10 h.
André Taschereau contre Elizabeth Wallace.—La moitié
indivise de chacun des lots suivants et de l'usufruit de l'en-
tier des dits lots durant la vie de la dite Elizabeth Wallace.
1. Un lot de terre sis sur le côté nord de la rue St-Paul,
d'environ 62 pieds et demi de front sur 120 de profondeur,
Haute et basse de la Reine, de 40 pieds de front sur
60 de profondeur, avec la maison dessus construite. A
la porte de l'église de la dite paroisse, le 13 janvier, à 10 h.
2. Un lot de terre sis au côté nord de la rue projetée qui doit être ouverte sous
le nom de rue St-André, d'environ 62 pieds et demi de
front sur 120 de profondeur. 3. Un autre lot de terre sis
au même lieu, et de la même dimension. 4. Un lot de
terre sis au côté nord de la rue projetée sous le nom de rue
St-Annoie, d'environ 62 pieds et demi de front sur 120
de profondeur. 5. Un lot de terre étant aussi au même
lieu, et de la même mesure. Au bureau du sheriff, le 25
d'avril, à 10 heures.

Province du Canada, }
District des Trois-Rivières, }
HERBIE LACOURCIÈRE, com-
merçant, demeurant en la paroisse de Sainte-Geneviève
de Batiscan, dans le dit district des Trois-Rivières, Ban-
queroutier.

UNE seconde assemblée des créanciers du dit
PIERRE LACOURCIÈRE, aura lieu au Bureau
du sousigné, dans la ville des Trois-Rivières, rue Saint-
Joseph, VENDREDI le TRENTE-ET-UN de DE-
CEMBRE courant, à DIX heures du matin, à laquelle
assemblée tous créanciers qui n'auront pas prouvé ou
filé leurs réclamations pourront le faire.

P. B. DUMOULIN, écuyer,
Commissaire des Banqueroutes.
Trois-Rivières, 15 décembre 1841.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT.

CHAUX.
DES SOUMISSIONS seront reçues à ce bu-
reau jusqu'à l'heure de MIDI du JEUUDI 30
du courant, pour la fourniture de telles quantités de chaux
qui pourront être requises par le département des Loge-
miers Royaux à Québec pendant trois années à compter
du 1er janvier 1842.

Les soumissions devront spécifier le prix en cours d'Hal-
ifax par pipe de 12 minots, auquel elle sera livrée à la
Haute et Basse-ville, dans la Citélle ou aux Tours,
comme il pourrait être requis, et contenir les noms de deux
cautions suffisantes pour la due exécution du contrat.
Bureau du Commissariat,
Québec, 20 décembre 1841.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT.

2,060 Chaldrons de Charbon de Newcastle ou de
Sidney.
DES SOUMISSIONS seront reçues au bureau
du Commissariat à Québec, jusqu'à l'heure
de MIDI du MARDI PREMIER jour de FEVRI-
ER 1842, pour la fourniture de deux mille six cents chaldrons
du meilleur Charbon de Newcastle ou de Sidney,
livrable, aux seuls frais du fournisseur, aux temps et lieux
ci-dessous spécifiés, savoir: dans le magasin à charbon de
800 chaldrons livrables dans le magasin à charbon de
800 chaldrons livrables dans le magasin à charbon de
60 chaldrons livrables pareillement dans la cour à bois du
Commissariat à Chambly.

La totalité des quantités ci-dessus devra être de la meil-
leure qualité de charbon de Newcastle ou de Sidney, et
point d'autre, le charbon gros et rond, et si on le deman-
de, s'assé avant la livraison aux frais du fournisseur, avec
un sac de pas moins de 1 pouce; et comme garantie ad-
ditionnelle de sa qualité, il ne sera reçu pour aucune rai-
son à moins qu'il ne soit accompagné d'un certificat de la
houillère, contresigné par le collecteur de la douane.
1,500 chaldrons requis pour Montréal devant y être
expédiés en droiture de la mer; et les 60 chaldrons pour
Chambly devant aussi être expédiés en droiture de Québec.
La livraison de la totalité des 2,060 chaldrons, comme il
est spécifié ci-dessus, devra être complétée dans le cours
du mois d'octobre prochain; et le charbon être, à tous égards,
sujet à l'approbation des officiers du Commissariat préposés
aux stations respectives ou doit s'en faire la livraison.
Les soumissions devront spécifier le prix par chaldron,
en cours d'Halifax, et contenir les signatures réelles, s'il
se peut, de deux cautions suffisantes pour la due exécution
du contrat. Le paiement sera fait sur livraison d'une
quantité qui ne sera pas moindre de 200 chaldrons.
Bureau du Commissariat,
Québec, 20 décembre 1841.

AVIS.

TOUTE personne ayant des réclamations contre
la succession de feu R. KIMBER, écuyer, en
son vivant de Trois-Rivières, sont priées de les transmet-
tre à H. HENRY, écuyer, à Trois-Rivières; et toute per-
sonne endettée envers la dite succession sont requises de
payer sans délai au dit H. Henry, écuyer, qui est autorisé
à régler les affaires de la dite succession.

R. J. KIMBER,
N. B. DOUCET,
CHS. LANGEVIN,
19 novembre 1841.

M. T. F. MOLT, Professeur de Musique se
propose d'établir des classes pour l'ensei-
gnement de la musique vocale, aux personnes des deux
sexes, où l'enseignement sera donné en français.
La classe des Dames ouvrira MERCREDI le 5 NOVEMBRE
prochain, à 7 heures du soir.—Et celle des Messieurs ven-
dredi le 5 NOVEMBRE à la même heure.
Le prix sera de 10s. par quartier.
Les personnes désirant joindre ces classes sont priées de
vouloir bien le faire savoir à M. Molt à sa résidence, au
coin des rues Ste-Anne et Ste-Ursule en la Haute-ville,
Québec, 21 octobre 1841.

AVIS.
L'avis public est par le présent donné, que les
terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis, et seront
vendus aux enchères et aux respectifs, tel que mentionné
ci-dessous. Toutes personnes ayant des réclamations sur
ceci, sont par le présent requises de les faire connaître
suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de
distraire, ou afin de charge, excepté dans les cas de Vendition Ex-
pans, dans lesquels cas la loi ne permet pas telles opposi-
tions, sont requises d'être faites au bureau du sheriff avant
les quinze jours qui précèdent le jour de la vente; et
après ce délai, les oppositions afin de distraire peuvent être
faites en aucun temps dans les deux jours après le retour de l'or-
dre, (writ).

DUNCAN McCALLUM contre Colin McCALLUM.—Ce lot
de terre sis en la rue St-Charles, consistant en 180 pieds de
front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis la dite rue
au sommet du cap, avec la rangée de bâtisses qui s'y trou-
vent érigées. 2. Tout ce lot de terre étant immédiatement
en front du lot ci-dessus désigné, d'environ 180 pieds de
front, borné en devant par la rue St-Charles, en arrière
par la rue St-Paul, avec les maisons, hangars et autres
bâtisses, y inclus les moutures et mécanisme, &c. Au
bureau du sheriff, le 5 janvier prochain, à 10 heures.

J. B. I. Noël de Tilly contre Jean Baptiste St-Onge.—
La moitié indivise d'un moulin à scie avec ses dépendances,
situé dans le rang des terres de la paroisse de Sainte-Anne,
à l'endroit appelé La Prairie Grillée, avec la moitié
indivise d'un lot de terre d'environ deux arpents de profon-
deur sur un arpent de front, &c. A la porte de l'église de
la dite paroisse, le 13 janvier, à 10 heures.

Morie Josephite Brunet contre Pierre Voyer et son épou-
se.—Un emplacement situé dans le faubourg et paroisse de
St-Roch de Québec, rue de la Reine, de 40 pieds de front
sur 60 de profondeur, avec la maison dessus construite. A
la porte de l'église de la dite paroisse, le 13 janvier, à 10 h.
André Taschereau contre Elizabeth Wallace.—La moitié
indivise de chacun des lots suivants et de l'usufruit de l'en-
tier des dits lots durant la vie de la dite Elizabeth Wallace.
1. Un lot de terre sis sur le côté nord de la rue St-Paul,
d'environ 62 pieds et demi de front sur 120 de profondeur,
Haute et basse de la Reine, de 40 pieds de front sur
60 de profondeur, avec la maison dessus construite. A
la porte de l'église de la dite paroisse, le 13 janvier, à 10 h.
2. Un lot de terre sis au côté nord de la rue projetée qui doit être ouverte sous
le nom de rue St-André, d'environ 62 pieds et demi de
front sur 120 de profondeur. 3. Un autre lot de terre sis
au même lieu, et de la même dimension. 4. Un lot de
terre sis au côté nord de la rue projetée sous le nom de rue
St-Annoie, d'environ 62 pieds et demi de front sur 120
de profondeur. 5. Un lot de terre étant aussi au même
lieu, et de la même mesure. Au bureau du sheriff, le 25
d'avril, à 10 heures.

Province du Canada, }
District des Trois-Rivières, }
HERBIE LACOURCIÈRE, com-
merçant, demeurant en la paroisse de Sainte-Geneviève
de Batiscan, dans le dit district des Trois-Rivières, Ban-
queroutier.

CONTRAT DU GOUVERNEMENT.

CHAUX.
DES SOUMISSIONS seront reçues à ce bu-
reau jusqu'à l'heure de MIDI du JEUUDI 30
du courant, pour la fourniture de telles quantités de chaux
qui pourront être requises par le département des Loge-
miers Royaux à Québec pendant trois années à compter
du 1er janvier 1842.

A LOUER,
LA MAISON, le magasin et dépendances
se faisant face au marché Saint-Paul, main-
tenant occupés par Joseph Verret. S'adresser à
H. E. SCOTT,
Marché de la Haute-ville.
Québec, 22 décembre 1841.

LIGNE DE
VOITURES VERTES,
ENTRE
QUEBEC ET MONTREAL.

EN DEUX JOURS DE TRAJET.
LES propriétaires informent respectueusement
leurs amis et le public en général que leur li-
gne de diligences est en opération. Les jours de départ de
Québec et de Montréal seront tous les MARDIS, JEU-
DIS et SAMEDIS de chaque semaine: Ils auront aussi
des voitures qui partiront tous les jours, à toutes heures et
à demande. Les sous-sigés se proposent de n'avoir que de
bons chevaux et de bonnes voitures, et ils espèrent pou-
voir donner toute satisfaction à ceux qui les honoreront de
leur encouragement. Les paquets seront transportés à des
prix modérés.

MICHEL GAUVIN, Québec,
TIMOTHÉE MARCOTTE, Deschambault,
F. BENOIT, (vieux marché), Montréal.
Québec, 10 décembre 1841. u d o w

EMPRUNT DES CHEMINS.

ON demande à emprunter, sous l'autorité de la
4^e Victoria, chapitre 17, £10,000 courant.
Des soumissions seront reçues au Bureau de la Com-
mission des Chemins de Barrières de Québec, rue Sainte-
Anne, pour le tout ou partie de cette somme.
On prie les parties de spécifier le montant prêtés à prê-
ter, et le taux de l'intérêt exigé, lequel intérêt sera payé
semi-annuellement au Bureau de la Commission.
Québec, 24 mars 1841.

CALENDRIER DE QUEBEC
POUR 1842.

A VENDRE, au bureau de la Gazette, rue de
la Montagne, n. 19, le CALENDRIER DE
QUEBEC, pour l'année 1842, contenant les rubri-
ques ordinaires, une liste correcte du clergé catholique du
diocèse de Québec, et une liste des membres des conseils
exécutif et législatif, et de l'assemblée législative de la pro-
vince, &c. &c.
Québec, 25 octobre 1841.

ROBERT CAIRNS,
MARCHAND TAILLEUR,
Rue La Montagne, 22.

INFORME respectueusement ses amis et le pu-
blic qu'il vient de recevoir de Londres, par le
Toronto, un assortiment choisi d'articles en sa ligne, con-
sistant en draps fins et superfins, draps castor, buffle et pi-
lotte, casimirs et patrons de vestes, épingles de boudiers,
garnis, galons pour l'équipement et la marine, boutons de
département, bretelles, &c., &c., &c.
Québec, 25 octobre 1841.

HORATIO CARWELL,
RUE LA FABRIQUE.

Vis-à-vis le marché de la Haute-ville.
PREND la liberté d'informer ses amis et le public
qu'en addition à son fonds antérieur de mar-
chandises unies et de goût, il a reçu par le Calédo et Orion
un grand assortiment de Flanelles, Couvertures, Mérinos,
noirs et de couleurs, draps d'Orléans, etc., avec son
provisionnement accoutumé de Fourrures, et un petit as-
ortiment d'Étoffes à manteaux nouvelles, Soieries d'au-
tomne, Rubans, Velours, Schâles, Manilles, etc.
H. C. devant passer sous peu en Angleterre, pour faire
un choix de marchandises pour le printemps prochain, tout
son fonds actuel est en vente à des prix très réduits pour
argent comptant, et les marchandises encore à arriver se-
ront offertes bien au-dessous des profits accoutumés, son
intention étant de clore, s'il est possible, son établissement
pour l'hiver.
Québec, 16 octobre 1841.

FOND DE PRET NATIONAL.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE POUR LA VIE ET
D'ANNUITÉ DIFFÉRE, 26, CORNHILL,
CAPITAL, £300,000,
Incorporée par Acte du Parlement.
DIRECTEURS:
T. LAMIE MURRAY, écuyer, Président.
J. Elliott, M. D. F. R. S. John Rawson, écuyer,
H. Gordon, écuyer, Clement Taber, écuyer,
George Langley, écuyer, Joseph Thompson, Ecr.
Auditeurs.—Dr. O. Grezov, F. R. A. S.; le Professeur
Wheatstone, F. R. S.
Secrétaire.—W. S. R. Woolhouse, écuyer, F. R. A. A.
BRANCHE DU CANADA.
DIRECTEURS:
Hon. C. D. Day,
Benjamin Homes, écuyer,
Charles H. Castle, écuyer,
John W. Dunscomb, écuyer, Administrateur.
Méd.—S. C. Sewell, M. D.
Soliciteur.—F. Godschall Johnson, écuyer.

ASSURANCE SUR LA VIE.

OUTRE la parfaite sécurité qu'offre à l'assuré
un capital considérable payé et accumulé, avec
un tarif de primes modéré, et le grand nombre d'au-